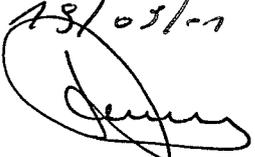


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
 Provincial et communal
 Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. Steensels

Date et signature :

18/03/11


2. Intitulé de l'unité de formation :**Maintenance et mise à jour informatique**

CODE DE L'U.F. : 750402U21E1.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
-------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 du degré : transition inférieur qualification supérieure supérieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : 750402 U21 E1 .	Code du domaine de formation : 709
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de maintenance informatique	CT	S	96
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

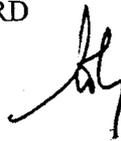
meau


A M Erwinhe .
8/10/01

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



1 OCT. 2001

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF : Maintenance et mise à jour informatique

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'effectuer un dépannage de base - matériel et logiciel ;
- ◆ de réaliser l'installation et la mise à jour du matériel, du système d'exploitation et des logiciels;
- ◆ d'acquérir de l'autonomie et un vocabulaire technique (lexique) ;
- ◆ d'assurer l'entretien préventif du matériel ;
- ◆ de connaître les précautions de manipulation (règles de sécurité).

UF : Maintenance et mise à jour informatique

2. Capacités préalables requises :

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

- ◆ d'utiliser un navigateur pour consulter des pages HTML ;
- ◆ d'utiliser pratiquement un système d'exploitation (graphique ou non) :
 - ◆ gestion de l'arborescence des dossiers et fichiers
 - ◆ utilisation des principales commandes de base (formater une disquette, copier un fichier, déplacer un fichier / dossier, lancer et exécuter une application, utiliser les outils d'aide).

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation

« *Informatique – logiciel graphique d'exploitation* », 753111U21D1

ou

« *Informatique – système d'exploitation* », 753101U21D1

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

« *Informatique - Utilisation d'Internet* », 753231U21E2

UF : Maintenance et mise à jour informatique

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Il est conseillé de ne pas constituer des groupes de plus de 15 étudiants et, pour les exercices pratiques, de ne pas travailler avec plus de deux étudiants par poste de travail.

L'équipement du laboratoire devra impérativement permettre de rencontrer les finalités particulières de la formation. La mise à disposition de matériel « dédié » permettra des interventions de maintenance matérielle et logicielle sécurisées ainsi que des mises à jour actives (matériel et logiciels).

Le local sera équipé d'une ligne téléphonique.

UF : Maintenance et mise à jour informatique

4. Programme du cours :

Le vocabulaire spécifique au domaine sera introduit au fur et à mesure des besoins rencontrés dans les différentes activités. Plutôt que l'utilisation gratuite d'un jargon technique, on privilégiera une démarche de recherche et d'utilisation d'une documentation technique actualisée, ce qui permettra de rencontrer et d'employer le vocabulaire utile et les abréviations usuelles dans des situations concrètes.

De plus, face à l'inflation des nouveautés matérielles et logicielles et face à l'évolution des technologies, on veillera à développer l'esprit critique de l'étudiant, notamment au niveau de l'évaluation de ses besoins réels et de l'usage qu'il a du matériel et/ou des logiciels.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les outils du système de fichiers :
 - ◆ recherche des défauts sur le disque au moyen d'un logiciel spécifique,
 - ◆ création et modification de partitions,
 - ◆ création d'un système multiboot ;
- ◆ de lire et d'interpréter le schéma d'une carte mère et d'en identifier les éléments principaux (CPU, BIOS, horloge, types de slots, ...) ;
- ◆ de configurer et de mettre à jour le BIOS, en prenant les précautions nécessaires ;
- ◆ d'ajouter, de configurer, de supprimer :
 - ◆ des périphériques ainsi que leur contrôleur associé (clavier, souris, écran, imprimante,...),
 - ◆ des dispositifs de stockage (lecteurs de disquettes, lecteurs de disques durs fixes ou amovibles, lecteurs et graveurs de CD-Rom et DVD-Rom ainsi que tout autre support),
 - ◆ des dispositifs de capture d'images (scanners, webcams,...) et dispositifs de communication (cartes réseaux, fax, RNIS,...),
- ◆ d'installer, de configurer et de mettre à jour un système d'exploitation en fonction du matériel mis à disposition ;
- ◆ d'installer, configurer, utiliser et mettre à jour une application courante telle qu'un logiciel antivirus, un logiciel de sauvegarde et de restauration de données, un logiciel de diagnostic, ... ;
- ◆ d'installer et de configurer une liaison point à point sur un réseau local ;
- ◆ d'installer une connexion à Internet via un fournisseur d'accès ;
- ◆ de mettre en œuvre un système de protection des données (protection contre les intrusions, partage sécurisé, onduleur, ...) ;

UF : Maintenance et mise à jour informatique

- ◆ d'installer et de configurer des services courants comme un navigateur HTTP, un client FTP, un gestionnaire de courriel ;
- ◆ de rechercher la documentation nécessaire (aide en ligne et/ou documents du constructeur), d'en estimer l'exactitude et de l'utiliser à bon escient ;
- ◆ de respecter les consignes et les règles de sécurité vis à vis des équipements, des données et informations en tenant compte des recommandations des constructeurs.

UF : Maintenance et mise à jour informatique

5. Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une configuration matérielle courante et opérationnelle, vide de tout logiciel,

- ◆ d'installer, configurer, mettre à jour et désinstaller un système d'exploitation ;
- ◆ d'installer et de configurer un logiciel d'application d'usage courant ;
- ◆ d'installer et de configurer :
 - ◆ des périphériques d'utilisation courante,
 - ◆ des contrôleurs (SCSI, LPT, USB, COM,...) ;
- ◆ d'assurer l'intégration du poste de travail dans un réseau local ;

face à une configuration matérielle courante présentant un dysfonctionnement,

- ◆ de diagnostiquer l'origine de la panne et de proposer une solution ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ des comportements développés tels que :
 - ◆ respect des consignes de sécurité vis à vis des équipements, des données et informations en tenant compte des recommandations des constructeurs,
 - ◆ sens des responsabilités (y compris leurs limites),
- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

UF : Maintenance et mise à jour informatique

6. Chargé de cours :

Un enseignant ou un expert.

L'expert, comme l'enseignant, devra prouver une expérience actualisée dans le domaine de l'installation et du dépannage d'une configuration informatique.